

AVIS PUBLIC

N° 2022-004

Promulgation du règlement n° 453-2022 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Chute-aux-Outardes

Suivant les dispositions de l'article 451 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*, avis public vous est donné de ce qui suit :

- i. Le règlement n° 453-2022 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Chute-aux-Outardes, a été adopté suivant la résolution 2022-018, prise lors de la 2^e séance ordinaire de l'année 2022 tenue le 21^e jour de février 2022.
- ii. Son adoption a été précédé d'un avis de motion donné le 17^e jour de janvier 2022.
- iii. Son adoption a été précédé de la présentation d'un projet de règlement le 17^e jour de janvier 2022.
- iv. Son adoption a été précédé de la publication d'un avis public le 1^e jour de mars 2022.
- v. Le règlement a pour objet d'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité ; d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ; de prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement; d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.
- vi. Le règlement entrera donc en vigueur le jour de la publication du présent avis.
- vii. Le règlement peut soit être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture; soit, être obtenu sous réserve des dispositions de la loi sur l'accès à l'information.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 1^{er} jour de mars 2022.



Le directeur général et
Greffier-trésorier,

Rick Tanguay

Certificat de publication

Je, Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie sur mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public n° 2022-004, concernant la promulgation du règlement n° 453-2022, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du ____ mars 2022.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce ____^e jour mars 2022.



Le directeur général et
Greffier-trésorier,

Rick Tanguay